

COTISATION 2022

	ersonne reference poor	la structure) :		
CODE POSTAL :				
☐ Collectivités publiques		Établissements d'enseignements secondaires		
o.10 Cents / habitants		de o à 250 élèves :	35,00 €	
		de 250 élèves à 500 élèves :	55,00€	
0.10 € X	=	☐ de 500 élèves et plus	75,00 €	
Don membre bienfaiteur*	— — — p.		•	
€	12,00 €	35,00€		
PAIEMENT PAR CHEQUE JOINT		Date et sig	Date et signature	
☐ PAIEMENT PAR	R VIREMENT – MANDA	T ADMINISTRATIF		

Bulletin à retourner par courrier ou mail :

Passeurs de Mots - Maison du Parc - 63880 St-Gervais-sous-Meymont **04 73 95 57 57** - passeursdemots@parc-livradois-forez.org - <u>www.passeursdemots.fr</u>

RIB / Domiciliation bancaire : Crédit Mutuel Ambert
Banque : 10278 - Guichet : 11630 - N° compte : 00020147701 - Clé RIB : 43
IBAN : FR76 1027 8116 3000 0201 4770 143 - BIC : CMCIFR2A

*L'ABLF (Passeurs de Mots) a été reconnue organisme d'intérêt général et peut, à ce titre, recevoir des dons et, en conséquence, délivrer des reçus fiscaux (éligibles à la réduction d'impôt) aux particuliers ayant effectué ces dons.

Les informations collectées ci-haut permettent à Passeurs de mots de vous transmettre l'actualité de l'association. Il vous est possible à tout moment de demander l'accès, la rectification, l'opposition ou l'effacement du traitement de vos informations personnelles en adressant un courrier à l'adresse ou mail communiqué ci-dessus.